

Réunion des correspondants
nationaux du Centre Régional
Méditerranéen pour l'intervention
d'urgence contre la pollution marine
accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.16/5
12 octobre 1998

Original : anglais

Malte, 25-28 novembre 1998

Point 5 de l'ordre du jour

LE SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION

1. Introduction

1. Afin d'assurer une de ses fonctions principales qui est d'apporter aux Parties Contractantes du Protocole d'Urgence de la Convention de Barcelone les informations dont elles ont besoin en matière de préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines accidentelles, le REMPEC développe et maintient à jour le Système Régional d'Information (SRI) ainsi qu'un ensemble de dispositifs et d'outils destinés à en rendre son fonctionnement le plus efficace possible.

2. Depuis la dernière réunion des correspondants nationaux du REMPEC, plusieurs sections appartenant à diverses parties du SRI ont été mises à jour, reformées et rééditées. Elles font l'objet d'un exposé dans les documents REMPEC/WG.16.5.1, 2 et 3 et sont reprises dans le document REMPEC/WG;16/INF.10.

3. Aussi, dans le but de faciliter la mise à jour, l'édition et la gestion du Système Régional d'Information, le Centre s'est efforcé de développer des outils permettant son bon fonctionnement (REMPEC/WG.16/INF.9).

2. La bibliothèque

4. Afin d'aider au tri des ouvrages faisant partie de la bibliothèque du Centre et de faciliter la recherche des informations, le Centre a développé une base de données spécifique à l'intention de la bibliothèque au cours de 1998. La nouvelle base de données est décrite dans le document REMPEC/WG.16 / INF.9 et une présentation du système sera assurée au cours de cette réunion.

3. Base de données relationnelle

5. Afin de faciliter la maintenance, la mise à jour et la gestion du SRI et notamment assurer une gestion plus conviviale et une production de documents plus efficace, la base de données relationnelle du Centre qui est au coeur du SRI, a été totalement restructurée, améliorée et mise à jour au cours de 1998. La nouvelle base de données relationnelle sera présentée aux participants de la réunion.

6. Il est prévu que les améliorations décrites en détail dans le document REMPEC/WG.16/INF.9 accroîtront d'une façon significative l'efficacité du Centre dans ses efforts d'apporter aux états côtiers les informations dont ils ont besoin et notamment en ce qui concerne la mise à jour et l'édition de différentes sections de la partie B du Système Régional d'Information.

4. Proposition concernant les nouvelles dispositions en matière de diffusion des informations prévues dans le contexte du Protocole d'Urgence.

7. Compte tenu du rôle sans cesse croissant de l'Internet dans la diffusion et l'échange des informations et des données ainsi que de la nécessité à apporter aux états côtiers des informations fiables et pertinentes en matière technique, opérationnelle, structurelle, administrative et juridique qui est une des fonctions essentielles du REMPEC, le Centre a estimé qu'il serait intéressant de développer un site web sur l'internet à l'intention des Parties Contractantes au Protocole d'Urgence.

8 Le contenu envisagé du site web REMPEC est décrit dans le document REMPEC/WG.16/INF.9 et la liste des pages web proposées est jointe à l'annexe 2 du même document. Afin d'aider la réunion à évaluer l'utilité de la création d'un site web pour le Centre, un modèle a été développé et sera présenté à la réunion.

9. Afin d'améliorer l'échange des informations entre les Parties au Protocole d'Urgence et entre les Parties et les autorités compétentes nationales, les organisations et institutions internationales actives dans le domaine de la prévention, de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions accidentelles marines, le Centre a l'intention d'éditer un bulletin d'information trimestriel. Une idée du contenu du bulletin est donnée à l'annexe 3 du document REMPEC/WG.16/INF.9.

Action demandée à la réunion des correspondants nationaux :

10. La réunion des correspondants nationaux est invitée :
- a) à tenir compte du plan de travail futur et du travail déjà accompli dans l'informatisation de la bibliothèque du Centre;
 - b) à noter la proposition de création d'un bulletin d'information trimestriel
 - c) à formuler ses remarques et commentaires sur l'état futur de la base de données relationnelle du Centre;
 - d) à se pencher sur, à examiner et à approuver la création du site web du Centre ainsi que son contenu.